

A vertical photograph of a waterfall with many thin, parallel streams of water falling from a rocky ledge. The water is dark and has a slight white foam at the top.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service

Assainissement non collectif

Collectivité
CT RDE 24

Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2022 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

PRIX QUALITE	0
DU SERVICE PUBLIC	0
1. Caractérisation technique du service	2
1.1. Présentation du territoire desservi	2
1.2. Cadre contractuel	2
1.2.1. Les contrats	2
1.2.2. Les avenants	2
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	2
1.4. Estimation de la population desservie	2
2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service	3
2.1. Modalités de tarification	3
2.2. Les Recettes du service	3
3. Indicateurs de performance	4
3.1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	4
3.2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	4
3.3. Synthèse des contrôles – Année 2023	5

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : CT RDE 24 (Syndicat Mixte)
- **22 communes desservies** : CHALAIS, LA COQUILLE, CORGNAC-SUR-L'ISLE, EYZERAC, FIRBEIX, JUMILHAC-LE-GRAND, LEMPZOURS, MIALET, NANTHEUIL, NANTHIAT, NÉGRONDES, SAINT-FRONT-D'ALEMPS, SAINT-JEAN-DE-CÔLE, SAINT-JORY-DE-CHALAIS, SAINT-MARTIN-DE-FRESSENGEAS, SAINT-PAUL-LA-ROCHE, SAINT-PIERRE-DE-CÔLE, SAINT-PIERRE-DE-FRUGIE, SAINT-PRIEST-LES-FOUGÈRES, SAINT-ROMAIN-ET-SAINT-CLÉMENT, THIVIERS, VAUNAC

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
RDE 24	Régie à autonomie financière	Contrôle des installations, Entretien des installations, Réhabilitation des installations, Réalisation d'installations neuves

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Aucun contrat

1.2.2. Les avenants

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

Aucune prestation référencée

1.4. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 11 900 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 14 100.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 84 % au 31/12/2023 (85 % au 31/12/2022).

2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.
-

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Modalités	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation
Tarif du contrôle des installations en € TTC	148,50	148,50	0,00 %
Tarif de l'examen préalable de la conception € TTC	121,00	121,00	0,00 %
Tarif de vérification de l'exécution des travaux € TTC	121,00	121,00	0,00 %

2.2. Les Recettes du service

En € TTC	2022	2023
Montant des contrôles réalisés	104 340,00	81 785,00
Total	104 340,00	81 785,00

3. Indicateurs de performance

3.1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

Points obtenus et valeur de l'indice par service par entité de gestion :

Service	Nombre de points							Total
	VP.168	VP.169	VP.170	VP.171	VP.172	VP.173	VP.177	
RDE 24	20	20	30	30	0	0	0	100

⇒ **Indice de la collectivité pour l'année 2022 : 100**

3.2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

Nombre d'installations contrôlées conformes, mises en conformité ou ne présentant pas de de risque (VP.166 + VP267)	Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service(VP.167)	Taux de conformité année N en %	Taux de conformité année N-1 en %
RDE 24			
960	2 164	35	39

3.3. Synthèse des contrôles – Année 2023

COMMUNES	CBF	Bexe	C	VBF	Total	NH	%
Chalais	1	2	2	8	13	245	5,31%
Cognac sur l'Isle	90	5	5	9	109	442	24,66%
Eyzerac	0	1	6	5	12	305	3,93%
Firbeix	1	1	2	1	5	144	3,47%
Jumilhac Le Grand	22	4	8	16	50	633	7,90%
La Coquille	132	5	7	20	164	453	36,20%
Lempzours	17	1	1	2	21	92	22,83
Miallet	2	2	1	6	11	306	3,59
Nantheuil	2	6	5	15	28	546	5,13%
Nanthiat	12	5	3	1	21	164	12,80%
Négrondes	8	4	0	6	18	165	10,91%
Saint Front d'Alemps	4	1	2	2	9	108	8,33%
Saint Jean de Cole	1	4	6	6	17	178	9,55%
Saint Jory de Chalais	41	1	0	6	48	292	16,44%
Saint Martin de Fressengeas	1	2	4	2	9	206	4,37%
Saint Paul La Roche	2	4	6	6	18	309	5,83%
Saint Pierre de Cole	0	1	2	3	6	186	3,23%
Saint Pierre de Frugie	0	8	9	15	32	307	10,42%
Saint Priest Les Fougères	9	2	1	12	24	195	12,31%
Saint Romain Saint Clément	18	1	2	2	23	183	12,57%
Thiviers	0	5	4	17	26	543	4,79%
Vaunac	0	2	3	3	8	145	5,52%
Total	363	67	79	163	672	6147	10,93%

Légende du tableau :

CBF : Contrôle de Bon Fonctionnement

Bexe : Contrôle de Bonne Exécution des ouvrages

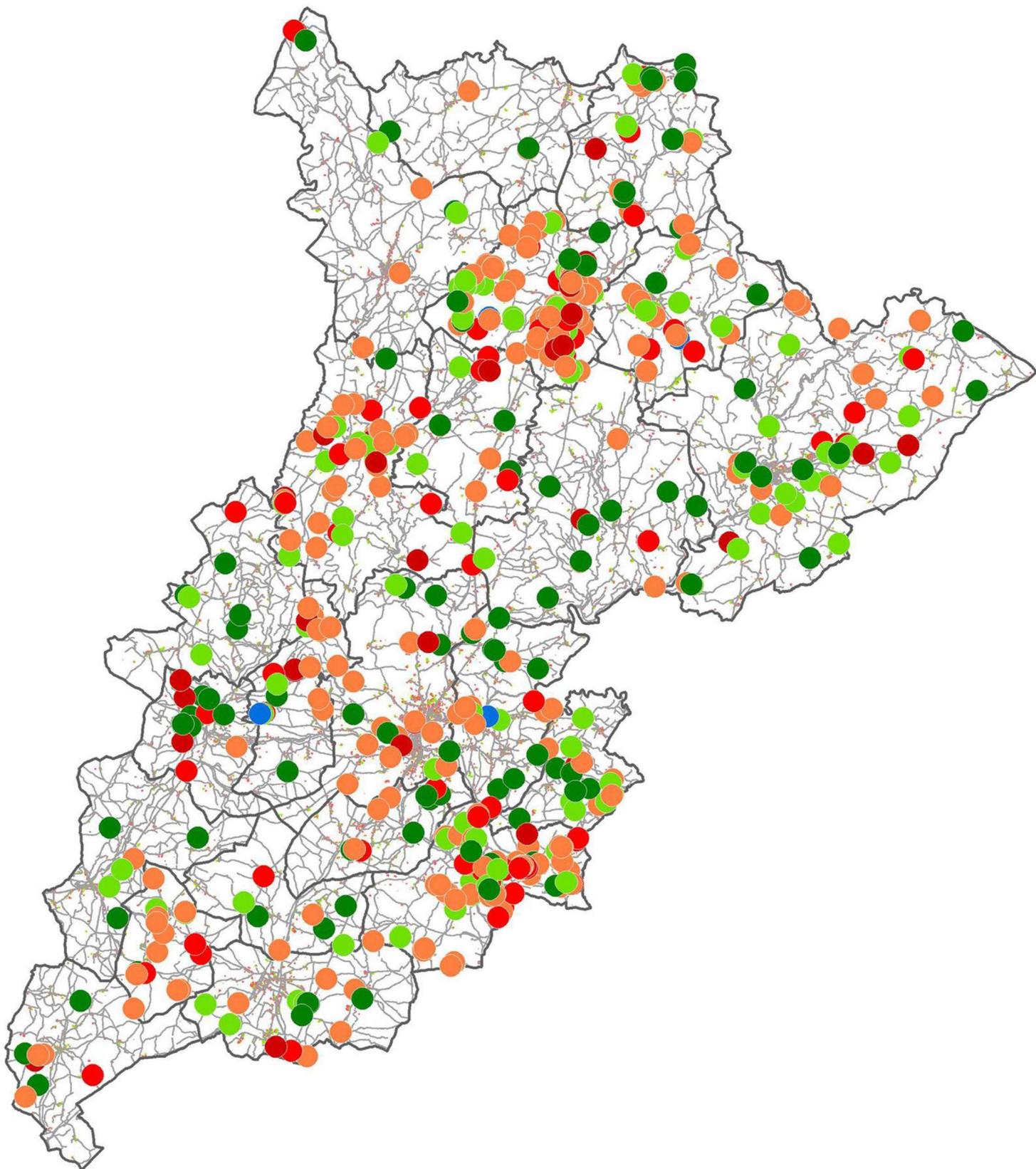
C : Contrôle de Conception

VBF : Contrôle de Bon fonctionnement dans le cadre d'une Vente

Total : Total général des contrôles effectués

NH : Nombre d'habitations totale à contrôler

% : Pourcentage de contrôle effectués par rapport aux nombres d'habitations



Avis

- Absence de non-conformité
- Absence d'installation
- Conforme
- Installation présentant des défauts
- Non conforme
- Non conforme avec travaux

Légende des Avis :

Contrôles de conception et de réalisation (travaux neufs) :

 Conforme

Contrôles de bon fonctionnement et vente :

 Absence de non-conformité : pas de prescription.

 Installation présentant des défauts : recommandations pour améliorer le fonctionnement du système.

 Non conforme : Travaux obligatoires dans un délai de 1 an si vente.

- Installation incomplète.
- Installation sous-dimensionné.
- Dysfonctionnement majeur.

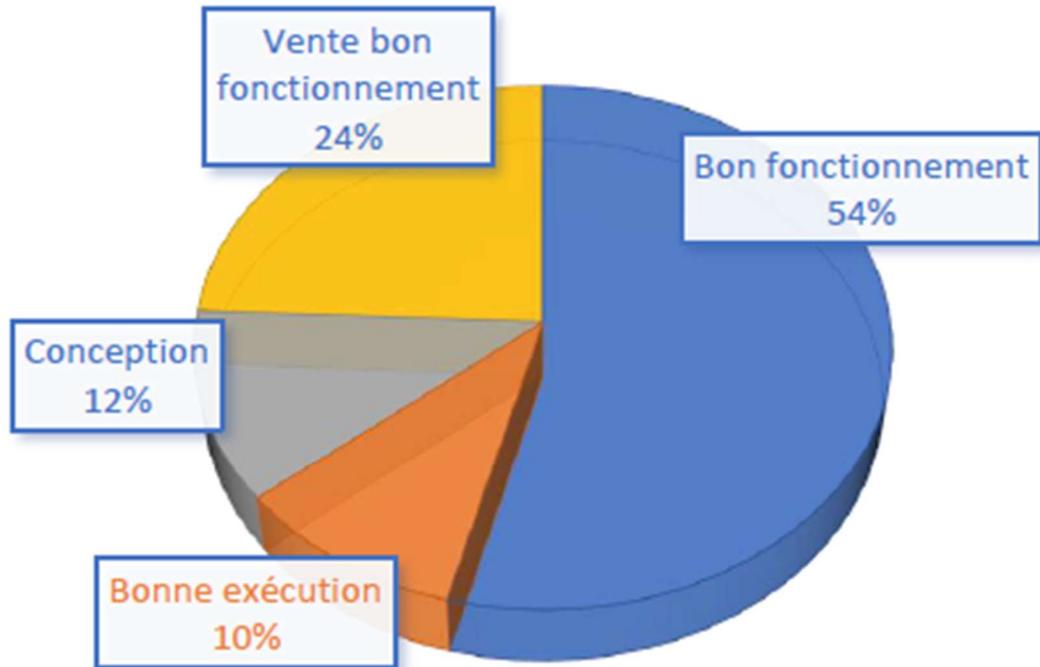
 Non conforme avec travaux : travaux obligatoires dans un délai de 4 ans ou dans un délai de 1 an si vente.

- Risque avéré de pollution de l'environnement.
- Défaut de sécurité sanitaire.
- Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages.
- Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré.

Absence d'installation : travaux obligatoires dans les meilleurs délais.

 Travaux à réaliser ou sous 1 an dans le cadre des ventes

Répartition par types de contrôles – Sur l'ensemble de la Communauté de communes Périgord Limousin les contrôles réalisés font apparaître



Répartition par Avis – Sur l'ensemble de la Communauté de communes Périgord Limousin

Installation conforme : 41%
Installation non-conforme : 59%

